

Asnières, 24 janvier 2020

LE DIRECTEUR
Alexandre CABOUCHE

Secrétariat :
Laetitia MONNIER
l.monnier@bagner.fr

Réf : AC/LM/4/20

Objet : Campagne Taxe d'apprentissage 2020

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la collecte de la taxe d'apprentissage 2020, prévue par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel, je me permets de vous solliciter pour le versement de la fraction de 13%, qui constitue un appoint précieux dans l'équipement et la mise à niveau des outils pédagogiques de notre établissement.

En effet, la réussite de nos élèves est favorisée entre autres par l'utilisation de matériels modernes et conformes à ceux que l'on trouve en milieu professionnel.

En tant qu'établissement public de formation, nous sommes habilités à bénéficier de la taxe d'apprentissage pour nos formations en enseignement professionnel.

Vous pouvez verser votre taxe d'apprentissage directement à l'établissement au plus tard **le 31 mai 2020**. Il vous suffit pour cela de nous adresser votre versement (chèque ou virement) et de nous renvoyer le bordereau ci-joint dûment complété.

Au nom de toute la communauté éducative et pédagogique, je vous remercie par avance de votre collaboration à la réussite de nos élèves.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma parfaite considération.

Le directeur

Alexandre CABOUCHE



Pièces jointes :

- Présentation de notre centre de formation
- Notification de versement





TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

NOTIFICATION DE VERSEMENT

Dans le cadre de la Taxe d'Apprentissage 2020, vous avez accepté de faire un don à l'Institut Gustave Baguer à Asnières et nous vous en remercions.

Merci de bien vouloir renseigner les informations suivantes et de nous les renvoyer en fonction du type de versement choisi :

NOM de la société (fournir un extrait Kbis) :
N° de SIRET :
Adresse
Code postal Ville
Responsable de la taxe d'apprentissage : M
Fonction   Email

VERSEMENT DIRECT A L'INSTITUT DEPARTEMENTAL GUSTAVE BAGUER: Décret N°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la Taxe Apprentissage
MONTANT : €
MODE DE VERSEMENT:
<input type="checkbox"/> Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public
<input type="checkbox"/> Par virement bancaire
Relevé Identité Bancaire (RIB)
Banque de France 1 rue la Vrillière 75001 PARIS
Titulaire : Trésorerie Municipale D'Issy-Vanves RIB : 30001 00903 E9200000000 60 IBAN : FR35 3000 1009 03E9 2000 0000 060 BIC : BDFEFRPPCCT
Signature :
A:
Le :

Merci de nous retourner ce document par courrier ou par mail:

INSTITUT DEPARTEMENTAL GUSTAVE BAGUER
Secrétariat Général
35 rue de Nanterre
92600 Asnières sur Seine
01.46.88.02.35
bager@bager.fr